COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

M. Christian LAVIELLE, délégué aux finances, fait voter un transfert de crédit de 25 000 € du compte 6615 (réserves) vers les chapitres 61,62, 64 et 65 afin d'ajuster nos dépenses réelles au budget prévisionnel 2011.

FRAIS REMBOURSABLES AUX AGENTS

Le Conseil vote le remboursement de frais de repas à deux agents partis en formation pour la future bibliothèque et sur la base des tarifs de remboursement de la fonction publique.

BONS D'ACHAT

Après intervention de Mme Monique NICOL, le conseil vote les bons d'achat pour les agents à l'occasion de la Saint-Eloi (30 €uros par agent) et approuve également la proposition de Mme Jacqueline LOIRE, d'offrir des bons d'achat pour les 18 participants aux maisons fleuries, représentant au total une dépense de 900 €.

ETUDE SUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Le conseil vote le principe d'un avenant au contrat afin de permettre le paiement au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

<u>UVJM</u>

Le conseil vote une subvention 2011 d'un montant de 2800 \in à l'UVJM pour l'organisation de sa course cycliste annuelle.

ACCUEIL DE LOISIRS PETITE VACANCES

Sur proposition de M Pascal LEBLANC, le conseil vote les tarifs et les recrutements d'encadrants pour l'accueil de loisirs « petites vacances », pour la période allant de septembre à fin juin 2012.

RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le maire rappelle que sur les deux départs dans les services administratifs (un adjoint administratif et un rédacteur), la commune, grâce à des permutations en interne et à la formation, n'a finalement remplacé qu'un agent sur les deux et sous contrat de service civique. Ce contrat arrivant à son terme et l'agent ayant donné entière satisfaction, le conseil vote le recrutement de cet agent sur le poste d'adjoint administratif resté vacant.

INDEMNITES DU RECEVEUR

Le maire rappelle que le vote des indemnités au receveur, traditionnellement perçu comme une règle automatique, n'a rien d'obligatoire et que ce vote est censé le gratifier des services facultatifs de conseil rendus à la commune et qu'une délibération antérieure prévoit d'accorder au receveur l'indemnité maximale prévue par les textes.

Plusieurs élus estiment toutefois que les services dispensés cette année ne justifient plus le montant maximum et demandent au maire de surseoir au versement de cette indemnité sans avoir fait le point avec le receveur.

Le prochain conseil décidera s'il convient ou non d'abroger la délibération et de moduler l'indemnité au prorata des conseils rendus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil mandate le maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération pour les travaux de la bibliothèque et du moulin.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le conseil vote la vente d'une parcelle de deux ares pour 1500 €uros, sous réserve que l'acheteur prenne à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

L'étude en cours sur l'aménagement du centre-bourg, présentée par M. Frédéric BERNARD, complétée par l'étude sur l'accessibilité obligatoire des bâtiments communaux, a permis d'engager une réflexion depuis plusieurs mois sur la réorganisation future des services au public qui entraînera sur une période de dix ans au moins, des travaux très lourds et obligatoires (estimés à ce jour à 600 000 €uros).

MOTION

Le conseil vote une motion envoyée par M. Bernard BAUDOUX, maire d'Aulnoye-Aymeries pour que soient rétablis les 7 allers- retours quotidiens Maubeuge-Aulnoye-Paris, dans les conditions et tarifs actuels.